



Expéditeurs: CSNPH et BDF c/o SPF Sécurité sociale – DG Personnes handicapées Centre Administratif Botanique – Finance Tower Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 150 1000 Bruxelles

> Monsieur Rudy Vervoort, Ministre Président et Ministre des Pouvoirs locaux Adressé à <u>Raphaël JEHOTTE</u>

Copie à Madame Céline Frémault, Ministre en charge des personnes handicapées Adressé à Etienne COPPIETERS

Nos références : CSNPH-BDF/VDE/ élections

Date : 12-02-2018

<u>Concerne</u>: accessibilité des élections communales de 2018 et des élections européennes, fédérales et régionales de 2019

Monsieur Le Ministre Président,

Les prochaines élections s'organisent actuellement sous votre responsabilité, une de vos préoccupations premières étant de rendre le vote accessible à tous les citoyens.

Le 6 décembre dernier, dans l'hémicycle parlementaire européen, Antonio Tajani, Président du Parlement européen, rappelait que le droit de vote devait être inconditionnellement accessible à tous les citoyens, quels que soient leurs besoins. Par

Personne de contact : Véronique Duchenne

E-mail: info@ph.belgium.be ou info@bdf.belgium.be http://ph.belgium.be et http://bdf.belgium.be ailleurs, si en Belgique, le vote est un droit inaliénable, il est aussi une obligation susceptible d'être pénalement condamnable.

Dans les faits et de manière récurrente, toutes les personnes handicapées n'ont pas la possibilité d'exercer ce droit. Les raisons sont diverses mais très souvent liées au manque d'accessibilité de l'environnement et de l'information. A titre d'exemple, les personnes résidant en maisons de repos, de soins ou en institutions sont très souvent écartées par simple facilité organisationnelle. C'est bien évidemment tout à fait inadmissible pour des personnes qui n'ont fait l'objet d'aucune condamnation. Sur le plan des valeurs démocratiques, cette situation est totalement injustifiable.

Le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (<u>CSNPH</u>) et le Belgian Disability Forum asbl (<u>BDF</u>) examinent depuis des années la situation de la participation des personnes handicapées aux élections. Fort de l'expérience des associations sur le terrain, le CSNPH a, au fil des exercices électoraux, rassemblé dans un document unique, constats et remèdes.



Nous le recommandons à votre lecture politique : $^{\text{position \'elections }.\text{\'p}}$.

Nous insistons sur le fait que l'accessibilité de l'information et de l'environnement pour les personnes handicapées présente au final des avantages de facilité et de confort pour l'ensemble de la population.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute précision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre Président, l'assurance de notre considération la meilleure.

Au nom du CSNPH La Présidente :

Gisèle MARLIERE

Au nom du BDF Le Président :

Pierre GYSELINCK

Personne de contact : Véronique Duchenne

E-mail: info@ph.belgium.be ou info@bdf.belgium.be http://ph.belgium.be et http://bdf.belgium.be